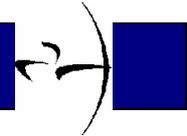


# Les Tests de Pré-requis



## Objectifs des tests

Ces tests permettent de valider les connaissances institutionnelles et réglementaires, la maîtrise personnelle des fondamentaux techniques à enseigner ainsi que le projet d'encadrement du candidat.

Ces tests permettent de s'assurer des acquis préalables à la formation et ainsi d'assurer une homogénéité des candidats en formation. Ils permettent de concentrer la formation d'entraîneur sur la pédagogie et l'entraînement et aussi d'alléger l'examen de la formation d'Entraîneur 1.

## Conditions d'accès aux tests

- Etre licencié à la FFTA.
- La participation à une préformation n'est pas obligatoire mais conseillée. Elle est organisée par les ligues.

## Les tests de pré-requis

Ils comportent 3 épreuves :

### L'épreuve technique (coef. 1)

Elle comprend un test validant la maîtrise des fondamentaux techniques : **tir compté sur un blason de 80cm retourné et évidé au 7 à une distance de 10m avec un arc d'initiation avec viseur.**

L'évaluation du candidat se fait sur la maîtrise des fondamentaux techniques au regard d'une grille.

Ce test est validé si 75% des items de la grille, correspondant à des acquis techniques, sont validés (15/20).

### L'Epreuve écrite (coef. 1)

Cette épreuve permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat relatives à son rôle d'entraîneur

Elle comprend une série de 20 questions à choix multiples (4). Sa durée est de vingt minutes.

Les questions seront orientés autour de quatre domaines : **réglementaire, institutionnel, matériel, sécurité** (5 questions par thèmes).

Une bonne réponse donnera un point et une mauvaise 0 points.

### L'Epreuve orale (coef. 1)

Il s'agit un entretien de 10 minutes sur le projet d'encadrement du candidat au sein de son club.

## **Conditions de réussite du test**

Le test de pré-requis sera validé si la note de l'épreuve technique est supérieure ou égale à 15 et si la moyenne sur les trois épreuves est supérieure ou égale à 12/20.

## **Composition du Jury**

Le jury de l'examen est composé au minimum :

- D'un élu : le Président de la Ligue ou le Président de la Commission Régionale de formation ou son représentant
- D'un cadre : le Cadre Technique de la région ou un des membres de l'équipe technique régionale titulaires d'un BEES 1.